

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 02 FÉVRIER 2023

### **N° 2023-43 SAVOIR ROULER À VÉLO - INTERVENTIONS DE JANVIER À JUIN 2023**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Le dispositif « Savoir Rouler À Vélo » permet aux enfants d'acquérir avant leur entrée au collège les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable et de la mobilité active.

Après un test concluant en mai 2022, la Communauté de communes souhaite déployer ce programme auprès d'autres classes de CM2 du territoire.

De janvier à juin 2023, 13 classes sont inscrites dans le dispositif.

Les interventions (blocs 1, 2 et 3) seront réalisées par :

- le Comité de Cyclisme de Vendée pour 9 classes
- la Société L'Equilibre (Aurélien BOSSARD, éducateur sportif) pour 4 classes.

La Présidente décide d'accepter le devis du Comité de Cyclisme de Vendée d'un montant de 1 500 € par classe et le devis de l'Equilibre d'un montant de 1 260 € par classe.

À CHANTONNAY, le 2 février 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 02/02/2023.